

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Dossier d'inscription

Nom : Prénom :

Sexe (cochez) : F M Date de naissance : ___ / ___ / ____

Adresse
.....

Téléphone domicile : Portable du jeune :

Adresse mail du jeune :

N° de sécurité sociale :

Situation (cochez)

Lycéen(ne) Etablissement fréquenté : Classe :

Autres (précisez) :

Responsable légal(e) :

Nom(s) et prénom(s) :

mère père tuteur

Adresse :

Téléphone domicile : Numéro portable :

Téléphone travail :

Adresse mail :

Nom(s) et prénom(s) :

mère père tuteur

Adresse :

Téléphone domicile : Numéro portable :

Téléphone travail :

Adresse mail :

En cas d'urgence :

- Personne à contacter :tél.....
- Médecin traitant :tél.....

Pièces obligatoires à joindre au dossier :

- Photocopie pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale
- Contrat d'engagement
- Attestation du droit à l'image
- Règlement sur la protection des données
- RiB

AUTORISATION PARENTALE

- ✓ La Commune ou le donneur d'ordre du chantier ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes qui participent au dispositif "Argent de poche ». En aucun cas la somme versée pour la participation au dispositif "Argent de poche" ne pourra être considérée comme une rémunération salariale.
- ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours du chantier, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne saurait être engagée.
- ✓ La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à ce dispositif couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ou tuteur
légal.....

Demeurant (adresse complète)

à.....

Autorise mon enfant..... à participer au dispositif « Argent de poche »
de la commune de Bournezeau, dans les conditions définies dans le contrat d'engagement
ci-joint.

Trajets

- j'autorise les agents municipaux ou les élus en charge de l'opération à transporter mon enfant dans les véhicules de la commune pour se rendre sur les lieux des chantiers si nécessaire.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul après le chantier

Fait à

Le ____/____/____

Signature du/des représentant(s) légal(aux)

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 avec une pause obligatoire.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission de façon répétée ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer à la mission sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la réalisation de la mission :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Je dois donc me présenter avec des vêtements et chaussures adaptés à la nature des missions qui me sont confiées.
- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de travailler en short et torse nu. De plus, les cheveux longs devront être attachés.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés en mode « avion ».
- La consommation de tabac et d'alcool est strictement interdite pendant la mission.
- En fonction des besoins des services et des conditions météo, les missions auxquelles je participe pourront être modifiées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions:

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés ;
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;
- Je reste poli et respectueux avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion de ma mission ;
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de la mission.
- J'utilise un langage correct et adapté
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve (discrétion sur ce que je vois, ce que j'entends lors de mes missions)
- Je m'engage à appliquer le principe de neutralité (je ne porte aucun jugement sur ce que je vois et ce que j'entends lors de mes missions)

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche » ;
- Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement a été jugé insuffisant et/ou inapproprié par les encadrants.

Indemnisation de la mission :

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité.

Cette indemnité est fixée à 15 € par mission d'une durée de 3 h 30 (demi-journée) et sera versée par virement bancaire au nom du participant.

Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte de ses parents ou de son tuteur (le livret de famille ou l'acte de tutelle seront à fournir). Néanmoins il a privilégié un compte au nom du jeune participant.

Une attestation de présence sera délivrée aux jeunes et à ses responsables légaux. L'indemnité n'étant pas assimilée un salaire, il n'y aura pas établissement d'une fiche de paie.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à, le

(Noms, prénoms et signatures, précédés de la mention « lu et approuvé ».)

Le participant

Le(s) représentant(s) légal(aux)

Le représentant de la commune

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies dans l'ensemble du dossier d'inscription (y compris dans la pièce d'identité, et dans l'attestation d'assuré social) sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservé au format papier par la Commune de Bournezeau pour communiquer avec vous sur le dispositif argent de poche porté par la Commune.

Ce traitement est basé sur votre consentement obligatoire. Les informations sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées :

- A titre principal à un usage interne aux personnes habilitées des services administratifs de la Commune ;

- Sous-traitants : Trésor Public (pour l'indemnisation des missions).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification des données, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert de données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits, vous devez nous adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse postale suivante :
MAIRIE – 2 place de la Mairie – 85 480 BOURNEZEAU ou à l'adresse mail :
mairie@bournezeau.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour communiquer avec vous sur la mise en œuvre du dispositif argent de poche.

J'accepte

Nom, Prénom et qualité du signataire

AUTORISATION D'UTILISATION DU NOM, DE PHOTOGRAPHIES, D'IMAGES, POUR LES MINEURS

« L'autorisation du droit à l'image » est un document obligatoire en vue de diffusions du **nom/prénom, photographies et/ou vidéos de votre enfant**. Pour cela, vous trouverez ci-dessous un formulaire à remplir et à nous remettre pour valider votre autorisation et l'inscription de votre enfant au dispositif argent de poche.

Vous vous réservez le droit de retirer votre autorisation à tout moment, auquel cas, vous en informerez par écrit la mairie de Bournezeau, qui s'engage alors à ne plus diffuser les photographies et/ou vidéos représentant votre enfant. Les photographies et/ou vidéos restent la propriété de la commune de Bournezeau et seront archivées et/ou détruites.

Je
soussigné(e).....

Adresse

Représentant légal de l'enfantné(e) le

autorise la commune de Bournezeau à diffuser le nom/prénom, à reproduire ou présenter la/les photographie(s)/vidéo(s) prises dans le cadre de l'activité « argent de poche » et représentant mon enfant désigné ci-dessus :

Pour la publication sur le site internet de la commune ou sur les réseaux sociaux utilisés par la commune ; dans une revue communale, un journal régional, une affiche, une plaquette ou tout autre support de publicité ; pour présentation en public d'une exposition.

n'autorise pas la commune de Bournezeau à diffuser le nom/prénom, à reproduire ou présenter la/les photographie(s) et/ou vidéo(s) prises dans le cadre de l'activité « argent de poche » représentant mon enfant désigné ci-dessus.

Fait à

Le ____/____/____

Signature du représentant légal

(précédé de la mention « bon pour accord »)